

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue à huit clos au 6, rue des Rapides le 18 janvier 2021 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Marilyne Tanguay, Danielle Magny et Manon Derome ainsi que messieurs les conseillers Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : monsieur Maxime Tancrède

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 décembre 2020
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 14 décembre 2020
6. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 164 810.58\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Résultat de l'élection du 17 janvier 2021
10. Déclaration d'intérêt pécuniaires
11. Liste des donateurs et rapport de dépenses (DGE-1038)
12. Résolution annuelle pour l'aide financière aux organismes
13. Résolution annuelle pour l'aide financière de l'ADL (5 000.00\$)
14. Résolution pour autoriser à déposer un projet dans le volet « Projet structurant »
15. Résolution pour autoriser l'ADL à présenter un projet d'aménagement de sentiers au Fonds touristique de la MRC d'Abitibi
16. Résolution de nomination et rémunération des membres du CCU (20.00\$/heure)
17. Adoption du règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2021
18. Proposition pour l'achat d'un bureau pour le maire (2 180.00 + taxes)
19. Proposition d'appui pour le projet présenté par M. Martin Langlois
20. Demande de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville pour l'entraide et le partenariat
21. Changement de fréquence pour le service incendie (846.22\$)
22. Autorisation pour faire un appel d'offres pour le service d'ingénierie et le service d'architecture
23. Résolution pour la programmation révisée de la TECQ
24. Suivi du dossier de la vente pour taxes
25. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)
26. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le maire accueille les élus et les informe que la réunion est enregistrée en raison des nouvelles mesures de confinement et du couvre-feu de 20 h 00 décrétées par l'arrêté de la Ministre de la santé et que l'audio sera disponible sur le site internet de la municipalité.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à madame Danielle Magny, nouvelle conseillère élue au poste numéro 2.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

01-01-2021

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 DÉCEMBRE 2020;

02-01-2021

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 décembre 2020.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 14 décembre 2020 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 14 DÉCEMBRE 2020;

03-01-2021

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 14 décembre 2020.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 14 décembre 2020 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

04-01-2021

6. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C2000808 à C2000818 et C2100001 à C2100061. La séquence des chèques en ligne L2000065 à L2000067 et L2100001 à L2100002.**

Total des factures du mois année 2020	65 158.56\$
Total des factures du mois année 2021	17 565.02\$
Total des paiements directs année 2020	4 639.41\$
Total des paiements directs année 2021	23 278.10\$
Total des salaires	54 169.49\$

GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER **164 810.58\$**

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 18 janvier 2021.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le maire explique qu'aucune rencontre de la MRC Abitibi n'a eu lieu depuis décembre dernier. Seule une rencontre sur la plateforme zoom a eu lieu avec monsieur le préfet et l'ensemble des maires pour discuter des modes de participations relatifs à la tenue des réunions de conseil en contexte de pandémie avec couvre-feu.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Monsieur le maire informe l'assistance que les paniers de Noël ont été distribués en décembre dernier et adresse ses remerciements aux généreux partenaires IGA Demers de Malartic et la mine Agnico-Eagle ainsi qu'aux personnes qui ont participé à la distribution.

9. RÉSULTAT DE L'ÉLECTION DU 17 JANVIER 2021;

9. Résultat de l'élection du 17 janvier 2021.

Le président d'élection indique qu'à la fermeture de la période de dépôt de candidature, deux personnes se sont portées candidates. Par la suite, l'une des personnes a retirée sa candidature. Il a alors Informé madame Magny qu'elle était la seule candidate et l'a proclamée élue le 23 décembre 2020. Il précise qu'elle a également prêté serment et lui souhaite la bienvenue.

10. DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRES;

10. Déclaration d'intérêt pécuniaires.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, dépose au nom de la nouvelle élue, la déclaration des intérêts pécuniaires et informe les citoyens présents qu'il a reçu cette déclaration de :

Madame Danielle Magny	Conseillère #2
-----------------------	----------------

Il précise que les déclarations de tous les membres du conseil seront transmises au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) via le portail à l'effet qu'il a reçu tous les documents prescrits par la loi.

11. LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES (DGE-1038);

11. Liste des donateurs et rapport de dépenses (DGE-1038).

Conformément à l'article 513.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le secrétaire-trésorier dépose au conseil les listes de donateurs et rapports de dépenses ou déclarations des candidats de l'élection partielle du 17 janvier 2021. Comme il se doit, le rapport de chacun des deux candidats a été transmis au Directeur général des élections du Québec.

12. RÉOLUTION ANNUELLE POUR L'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES;

05-01-2021

12. Résolution annuelle pour l'aide financière aux organismes.

Madame la conseillère Danielle Magny se retire.

ATTENDU QUE les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2021;

ATTENDU QUE le conseil a étudié les différentes demandes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les demandes des organismes suivants :

Cercle des fermières de Preissac	1 000.00\$	
Club Preissac d'Art en Or	2 000.00\$	
Club de l'Âge d'Or de Preissac	1 500.00\$	
École St-Paul de Preissac	3 000.00\$	
Journal Alliance de Preissac	12 500.00\$	+ 600.00\$/mois (publicité)
Biblio secteur Tancred	2 890.00\$	

13. RÉSOLUTION ANNUELLE POUR L'AIDE FINANCIÈRE DE L'ADL (5 000.00\$)

06-01-2021

13. Résolution annuelle pour l'aide financière de l'ADL (5 000.00\$).

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi réserve un montant aux municipalités qui emploient un(e) agent (e) de développement local ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière de 5 000.00\$ provenant de « la demande d'aide financière pour favoriser la concertation et la formation des agent(es) de développement local pour l'année 2021 » de la MRC d'Abitibi.

14. RÉSOLUTION POUR AUTORISER À DÉPOSER UN PROJET DANS LE VOLET « PROJET STRUCTURANT »;

07-01-2021

14. Résolution pour autoriser à déposer un projet dans le volet « Projet structurant ».

ATTENDU QUE la MRC Abitibi est en appel de projets dans son volet « Projets structurants »;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust, à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière dans le volet « Projets structurants pour améliorer la qualité de vie » de la MRC Abitibi.

15. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ADL À PRÉSENTER UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS AU FONDS TOURISTIQUE DE LA MRC D'ABITIBI;

08-01-2021

15. Résolution pour autoriser l'ADL à présenter un projet d'aménagement de sentiers au Fonds touristique de la MRC d'Abitibi.

ATTENDU QUE l'agente de développement travaille sur plusieurs projets, dont l'un serait admissible dans le Fonds touristique de la MRC Abitibi;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust, à déposer un projet d'aménagement de sentiers dans le cadre du fonds touristique de la MRC d'Abitibi.

16. RÉSOLUTION DE NOMINATION ET RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CCU (20.00\$/HEURE);

09-01-2021

16. Résolution de nomination et rémunération des membres du CCU (20.00\$/heure).

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés par résolution du conseil conformément au règlement # 74-89, qui s'intitule : Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE l'augmentation de la rémunération de 15,00\$ à 20,00 \$ l'heure a été discutée dans le cadre des prévisions budgétaires 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

- **DE RENOMMER** les personnes suivantes, membres du CCU :

Mesdames	Françoise Raby Marilyne Tanguay	
Messieurs	Claude Ménard Rémi Pelletier Bertrand Bolduc	Gilbert Dubuc Robert Brassard Benoit Plourde

- **DE FIXER** la nouvelle rémunération à 20,00\$ l'heure pour la participation des membres aux réunions du CCU.

17.ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021;

10-01-2021

17. Adoption du règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2021.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté à la session régulière tenue le 14 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marilyne Tanguay, et résolu unanimement que le présent règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2021 et portant le numéro 276-2021 est adopté et décrète ce qui suit :

SECTION I PRÉAMBULE

Article 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

SECTION II TAXE GÉNÉRALE RÉSIDUELLE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Article 2 : Qu'une taxe de 0,7809 \$ par 100,00 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2021, sur tout immeuble sans partie non résidentielle imposable situé sur le territoire de la municipalité de Preissac;

SECTION III TAXE SUR LES IMMEUBLES NON-RÉSIDENTIELS

Article 3 : Qu'une taxe de 1,9805 \$ par 100,00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour tout immeuble non résidentiel imposable porté au rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite au sommaire du rôle d'évaluation, pour l'année fiscale 2021;

SECTION IV TAXE SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS

Article 4 : Qu'une taxe de 2,6400 \$ par 100,00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour tout immeuble industriel imposable porté au rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite au sommaire du rôle d'évaluation, pour l'année fiscale 2021;

SECTION V COMPENSATION POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CHEMIN DES RIVERAINS

Article 5 : Qu'une compensation de 436,13 \$ par unité d'évaluation imposable située à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « C » du règlement d'emprunt N° 271-2019 soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2021;

Cette compensation représente 47% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des

échéances de l'année 2021 de l'emprunt, tel que stipulé à l'article 5 du règlement N° 271-2019;

SECTION VI LOCATIONS

Article 6 : Salle du Centre récréatif Jacques Massé : 300,00 \$
Terrain au camping municipal pour la saison 2020 : 350,00 \$
Rétrocaveuse : 120,00 \$ / heure

SECTION VII DIVERS

Article 7: Vente de matériel : coûtant

SECTION VIII TAUX D'INTÉRÊT POUR LES COMPTES EN SOUFFRANCE

Article 8 : Qu'un taux d'intérêt de 2 % par mois (24 % par année) soit facturé pour tout compte en souffrance (taxes ou autres);

Article 9 : Pour les comptes clients seulement (facturation autres que les taxes), tout solde de 2,00 \$ ou moins qui demeure impayé à la fin de l'année pourra être radié sans autre autorisation du conseil;

Article 10 : Que des frais administratifs de 25,00 \$ soient imposés pour tout chèque refusé par une institution financière.

SECTION IX MODE DE PAIEMENT

Article 11 : Le conseil de la municipalité de Preissac consent le droit à trois (3) versements pour le paiement des taxes municipales lorsque les taxes foncières sont égales ou supérieures au montant fixé par le règlement du gouvernement en vertu du paragraphe 4 de l'article 263 (fiscalité municipale). Ces paiements devront être faits de la façon suivante :

Le premier versement doit être fait le trentième jour qui suit l'expédition du compte;

Le deuxième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;

Le troisième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible;

Les mêmes règles s'appliquent à une taxe imposée à la suite d'un budget supplémentaire.

SECTION X ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 12 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Avis de motion : 14 décembre 2020
Présentation du projet de règlement : 14 décembre 2020
Adoption : 18 janvier 2021
Publication : 21 janvier 2021

Donald Rheault
Maire

Gérard Pétrin
Directeur général/
secrétaire-trésorier

18. PROPOSITION POUR L'ACHAT D'UN BUREAU POUR LE MAIRE (2 180.00 + TAXES);

11-01-2021

18. Proposition pour l'achat d'un bureau pour le maire (2 180.00\$ + taxes).

ATTENDU QUE le bureau du maire est présentement constitué de modules non réaménageables;

ATTENDU QU'il est souhaitable d'améliorer nos conditions d'exercices afin de bien recevoir les gens;

ATTENDU QUE le budget le permet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense de 2 180,00 \$ plus taxes applicables pour l'achat d'un bureau.

19. PROPOSITION D'APPUI POUR LE PROJET PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR MARTIN LANGLOIS;

12-01-2021

19. Proposition d'appui pour le projet présenté par monsieur Martin Langlois.

Monsieur le conseiller, Aldée Langlois se retire, déclarant être en conflit d'intérêt.

ATTENDU QUE monsieur Martin Langlois a présenté son projet de location d'embarcations (pédalos, pontons et kayaks) au conseil et demande son appui qui sera utile à sa recherche de financement;

ATTENDU QUE ce nouveau service favorisera l'accès à nos plans d'eau pour les touristes de même que tous les intéressés;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'APPUYER le projet de location d'embarcations présenté par monsieur Martin Langlois.

20. DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE STE-GERTRUDE-MANNEVILLE POUR L'ENTRAIDE ET LE PARTENARIAT;

13-01-2021

20. Demande de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville pour l'entraide et le partenariat.

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu avec les représentants de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville visant à établir une entente au niveau des équipements;

ATTENDU QUE le directeur général suggère qu'un projet d'entente soit préparé et présenté ultérieurement au conseil pour approbation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général à préparer conjointement avec la municipalité de Ste-Gertrude une entente pour l'entraide et le partenariat.

21. CHANGEMENT DE FRÉQUENCE POUR LE SERVICE INCENDIE (846.22\$);

14-01-2021

21. Changement de fréquence pour le service incendie (846.22\$).

ATTENDU QUE notre chef pompier souhaite procéder à un changement de fréquence radio pour le service incendie;

ATTENDU QUE ce changement permettra d'harmoniser notre fréquence à celle des autres services incendie tel que recommandé par le ministère de la Sécurité civile;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense de 846,22 \$ pour effectuer ce changement.

22. AUTORISATION POUR FAIRE UN APPEL D'OFFRES POUR LE SERVICE D'INGÉNIERIE ET LE SERVICE D'ARCHITECTURE;

15-01-2021

22. Autorisation pour faire un appel d'offres pour le service d'ingénierie et le service d'architecture.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac est à compléter les exigences demandées dans le cadre du programme RECIIM;

ATTENDU QUE nous sommes au stade d'engager une firme d'ingénierie et d'architecture pour réaliser l'appel d'offres pour la construction d'un nouveau centre communautaire;

ATTENDU QUE les appels d'offres par pondération doivent se faire sur le système électronique (SEAO);

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à faire les démarches nécessaires à l'accomplissement des appels d'offres par pondération sur le système électronique du SEAO.

23. RÉOLUTION POUR LA PROGRAMMATION RÉVISÉE DE LA TECQ;

16-01-2021

23. Résolution pour la programmation révisée de la TECQ.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et unanimement résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des coûts des travaux admissibles.

24. SUIVI DU DOSSIER DE LA VENTE POUR TAXES;

24. Suivi du dossier de la vente pour taxes.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, informe le conseil qu'aucune propriété ne sera mise en vente pour taxes. La liste des immeubles présentée en décembre qui accusaient un retard de paiement de taxes de trois (3) ans, a été acquittée à la fin de décembre et début janvier.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM);

25. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com)

- Une citoyenne voulait plus de détails au niveau des « Projets structurants »
- Une citoyenne demande de plus d'informations sur le projet d'aménagement de sentiers
- Est-ce que les projets peuvent nuire au comité d'embellissement au niveau des finances
- Pourquoi refaire le bureau du Maire
- Une question sur les comptes à payer au niveau de la dépenses faites au Dépanneur 4 saisons pour l'inauguration
- Les rapports de dépenses transmis au DGE sont-ils publics
- Sous quel aspect la municipalité appuie le projet de monsieur Martin Langlois
- En quoi consiste l'entraide avec la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville
- Une question sur le projet du nouveau centre communautaire

26. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

17-01-2021

26. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 10.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
**DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**